

Argelès

- Histoire du château de Pujols (2^{ème} partie)
- Réserve naturelle du Mas Larrieu

Albera

AOUT 2011

Cultura catalana, Etnografia, Etnologia, Història de l'Albera i del Rosselló

SORÈDE

- Reconstruction du four solaire
- La curandera de Sureda

PORT-VENDRES

- Port de Vénus

DOSSIER

Celler Espelt :
Vilajuïga



S.E.S.P.H.A
Société d'Étude et de Sauvegarde
du Patrimoine Historique des Albères

N°34

5€

Histoire du château de Pujols

du Moyen-Âge à nos jours



Martine Camiade,
Jean Pierre Lacombe Massot.
Avec les contributions de Guy
Barnades et de Marie-Thérèse Bech.

Dans le cadre de « l'Été du Patrimoine », manifestation culturelle initiée par la municipalité d'Argelès-sur-Mer, a été donnée, le mardi 10 août 2010, une conférence sur l'histoire d'un monument emblématique de la ville : le château - tour de Pujols. Elle s'est faite à trois voix, celles de Jean Pierre Bisly, président de l'association Capbreu d'Argelès, de Martine Camiade, professeur à l'université de Perpignan et de Jean Pierre Lacombe Massot, historien.

André Capeille, directeur de la revue Massana, a souhaité publier son contenu sous la forme d'un triptyque. La première partie, dans le numéro 33, évoquait la période des origines (supposées) jusqu'en 1546 ; la seconde, dans ce numéro, nous conduit jusqu'à la Révolution française de 1789, et enfin la troisième, dans le n°35, suivra, de 1789 à nos jours, les ultimes péripéties de la vie de ce qui reste l'un des plus beaux vestiges de château médiéval de plaine en Roussillon, inscrit depuis 1956 à l'Inventaire Général des Monuments Historiques.

Deuxième partie : de 1546 à la révolution française de 1789

La première partie de l'étude nous a permis de suivre l'histoire du château de Pujols de sa création supposée par les comtes de Roussillon au XI^e siècle à sa reconversion en grange cistercienne de Fontfroide du milieu du XII^e siècle, jusqu'à sa vente le 8 juillet 1546 à Antoni d'Oms.

Pujols dans le giron de la famille d'Oms :

Fils cadet de Berenguer VI d'Oms et d'Anna de Sentmanat, Antoni d'Oms s'inscrit dans cette « tentaculaire » famille d'Oms, une des grandes de la noblesse catalane. Il fait partie de la « *branche aînée fixée à Barcelona*⁽¹⁾ » dite aussi branche de Perpignan, éloignée de la branche de Tatzò d'Avall et de Vilallonga de la Salanca. Il a hérité, entre autres, des titres familiaux de seigneur de Montesquieu, de la vallée de Sant Martí de Montbram, des Cluses, de vavasseur de Montescot, de châtelain gouverneur de Collioure et de baron de Santa Pau⁽²⁾.

Il y rajoute Pujols. Sur les motivations qui ont poussé Antoni d'Oms à procéder à cette acquisition, on ne peut que conjec-



Pujols début du XX^e siècle.

turer. La stratégie territoriale a certainement joué. Déjà possesseur d'importants ensembles dans l'Albera, Pujols venait utilement les compléter en offrant un domaine voisin ouvert sur la mer et possédant des droits de pêche ainsi que des pâturages en Conflent, opportuns pour l'estive des troupeaux. À sa mort, ses biens passent à son fils aîné du même prénom, Antoni, né de son premier mariage avec Lucrèce Çalba. Il n'aura pas de postérité et sa succession sera recueillie par son demi frère Berenguer VIII d'Oms, issu du second mariage de son père avec Alfonsina, veuve de Jean de Calders⁽³⁾.

À la mort de Berenguer VIII, son patrimoine, incluant Pujols, échoit à son fils aîné Berenguer IX d'Oms, puis à la fille de ce dernier, Maria Teresa d'Oms et de Santa Pau. Elle se marie avec son oncle, Antoni d'Oms, qui lui donnera trois enfants. En 1639, Chevalier de Saint Jacques de Epée et maître de camp, Antoni se distingue dans les rangs espagnols lors de la guerre entre la France et l'Espagne. Son engagement lui vaudra de voir ses biens et ceux de son épouse confisqués en 1654. Ils seront rendus à leur fils Ramon d'Oms après le traité des Pyrénées, puis saisis à nouveau avant la guerre de Dévolution et restitués en 1670.

(1) Abbé Capeille, « *Dictionnaire de Biographies roussillonnaises* », 3^e fascicule, Perpignan, 1911

(2) Le village médiéval de Santa Pau se trouve à proximité d'Olot (Principat de Catalunya).

(3) idem

D'Oms

L'origine de cette puissante famille de la noblesse catalane remonterait au VIII^e siècle en la personne d'Arnald Oms qui aurait combattu les Sarrasins et les aurait chassés de la Clusa.



En récompense, l'empereur Charlemagne lui aurait accordé le titre de vassal⁽¹⁰⁾ de Montescot, porté par ses descendants.

Les armes de la maison d'Oms font explicitement référence à ce haut fait d'armes : « La couronne royale rappelle le roi Ataulf⁽¹¹⁾ auquel prétendait se rattacher Arnald d'Oms, les trois turbans sont ceux des trois rois maures faits par lui prisonniers au siège de la Clusa, l'ours et la bannière en souvenir de l'ours qui marchait en tête de l'armée et les deux palmes en récompense de tant d'autres victoires sur les Sarrasins »⁽¹²⁾. Les archives royales d'Aragon décrivent ainsi les armes d'Arnald d'Oms : « Faxado de oro y de sable, y per cimera una corona a l'antigua cenida de tres turbantes, acostada de doce palmas, y sumata de un orso naciend de sable con una bandera desplegada sobre el humbrocargada de los blasones del escudo ».

Il faut cependant attendre le XI^e siècle pour pouvoir suivre la généalogie de cette famille qui au fil des siècles se subdivisera en plusieurs branches étudiées par l'abbé Capeille dans son « Dictionnaire de Biographies roussillonnaises » : branches de Calmella (éteinte), de Tatzó d'Avall, de Vilallonga de la Salanca (éteinte), de Corbera, de Perpignan et de Barcelona.

(10) Vassal d'un arrière-fief ou arrière-vassal

(11) Ataulf, roi des Wisigoths de 410 à 415, beau-frère d'Alaric 1^{er}.

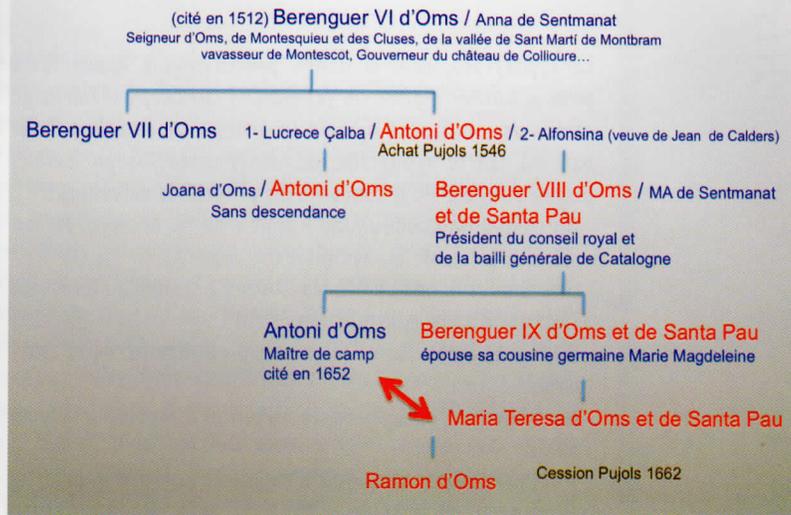
(12) Abbé Jean Capeille, « Dictionnaire de Biographies roussillonnaises », 3^e fascicule, Perpignan, 1911.

Jean Tosti, Histoire du Roussillon, <http://histoireduroussillon.free.fr>

Pujols est cédé :

Après la mort d'Antoni, Ramon d'Oms et sa mère, qui résident à Barcelona, craignant que les terres qu'ils possèdent en Roussillon ne leur soient à nouveau confisquées, décident d'en tirer un profit immédiat en vendant en 1670 la seigneurie de Montesquieu à Thérèse Juallar Montalt et la seigneurie des Cluses à Francesc Puig i Terrats, avocat au Conseil souverain. Quelques années auparavant, le 20/04/1662, ils s'étaient déjà défaits de « la casa forta dita la granja de Pujols » avec toutes ses terres et possessions, non pas en la vendant, mais en l'échangeant avec Jacint de Vilanova d'Argelès contre le mas Orisla autrefois appelé « lo mas Doran o Gadaÿ »⁽⁴⁾. Jacint de Vilanova († 1673), descend d'une famille noble du Principat dont un des ancêtres, Miquel de Vilanova († 1522), s'était vu confier sous Ferran 1^{er} le commandement du château d'Elne. Jacint s'étant également engagé au côté des Espagnols a vu une partie de ses biens confisquée. Concernant Pujols, il est confronté à un long procès qui

Oms (Branche aînée dite de Barcelone ou de Perpignan)



Arbre généalogique de la famille Oms (extrait).

l'oppose à Nicolau Azemar, curé de Notre Dame del Prat. Ce dernier a bénéficié des concessions emphytéotiques à perpétuité de 2 parcelles de terre de 5 ayminates chacune, appartenant à Pujols. Ces concessions ont été faites, l'une le 25/04/1643 et l'autre le 21/10/1650, par Jaume Freixa, prêtre, procureur de Maria Teresa d'Oms. Jacint de Vilanova conteste leur validité sous prétexte que Freixa n'aurait pas eu procuration pour les faire : « los dits stabliments per lo dit Freixa fets al dit Azemar en dit nom de fals procurador y sens tenir mandat o ni poder [...] »⁽⁵⁾. Ce procès se poursuivra bien au-delà de la mort des protagonistes et impliquera leurs ayant droits, Francesc Azemar d'une part et Galderica de Vilanova, fille de Jacint et de sa seconde épouse, Isabel de Oluja.

Pujols aux mains des de Pagès :

Le 26/10/1673, Galderica se marie avec Joseph de Pagès, puis en seconde nocces avec Marcellin de Sagarriga. Tous deux sont issus de grandes lignées de la noblesse roussillonnaise et catalane : les de Pagès possèdent la seigneurie de Saint Jean Pla de Corts, acquise en 1460 de Berenguer V d'Oms, et les Sagarriga (francisé en Çagarriga), proches des comtes-rois de Catalogne-Aragon depuis le XII^e siècle ont connu les plus hautes charges et distinctions et sont titulaires de nombreux fiefs en Roussillon et au Principat. Outre le litige avec Azemar, Galderica doit aussi faire face à un conflit avec des pêcheurs de Collioure qui ne s'acquittaient ni auprès de son père, ni d'elle son héritière, de la dîme du poisson. Il s'agit d'un très vieux différend qui refait épisodiquement surface (voir encart ci-joint) ; il empoisonnera aussi Joseph de Pagès de Vilanova, son fils né de son premier mariage, héritier de la seigneurie de Pujols. Il épouse, le 18/01/1698, Josèphe de Copons, fille de Michel de Copons de Tamarit, conseiller du roi, Président du Conseil Souverain du Roussillon, et de Marie-Thérèse de Réart.

Pujols restera ensuite dans le patrimoine familial des de Pagès, passant à Antoine, puis à Michel de Pagès de Copons.

(4) A.D.P.O, 2 B 1190

(5) A.D.P.O, 2 B 1190

Le 27/08/1782, celui-ci donne procuration à Alexis Tastu pour « *bailler à titre de ferme [...] un corps d'héritage et ses dépendances appelé la grange de Pujols* »⁽⁶⁾. Le bail est fait le 2/09/1782, au bénéfice de Joseph Gerbal, *pagès* d'Argelès⁽⁷⁾. Il concerne les propriétés suivantes :

- Un champ ou coudoumine⁽⁸⁾ appelé de *St Martin*, au terroir d'Argelès, de 40 ayminates⁽⁹⁾.
 - Une coudoumine appelée les *Onoux* (?) situé au terroir de Taxo de Vall, de 35 ayminates.
 - Un champ dit las *Agouilles*, au terroir d'Argelès, de 12 ayminates.
 - *La Close*, pré, pacage et bois, au terroir d'Argelès de 3 ayminates.
 - Trois prés situés au terroir d'Argelès : *Lo Prat grand*, *lo Prat del Gat Jalse* et *lo Prat au-delà de l'Agulle*, faisant ensemble 10 ayminates.
 - Trois champs à l'Aspre, au terroir d'Argelès : *l'Aspre grand*, *la Vinyasse* et *l'Aspre moien*, d'un total de 20 ayminates.
- Soit un total de : 120 ayminates.

Le bail à ferme prend effet à la Noël de 1782. Il est conclu à 2000 livres par an. A la même date, un second bail à ferme est signé par le même Tastu pour le compte de Michel de Pagès, avec Gaspar Cosme, brassier d'Argelès, pour le prix de 120 livres par an. Il porte sur un champ appelé *l'Esqueilla*, de 4 ayminates situé au terroir de Taxo d'Avall (nous ne savons pas s'il fait partie des terres de Pujols, mais, le bail étant fait le même jour et par le même procureur, on peut le supposer).

Quelques jours plus tard, le 27/12/1782, un autre bail à ferme d'une durée de 4 ans est signé par Michel de Pagès de Copons lui-même, avec Pierre Deit et Etienne Sarrette d'Argelès. Il porte sur une pièce de terre ou coudoumine appelée les *Conilleres*, de 30 ayminates, située à Taxo d'Avall. Il n'est pas non plus précisé si cette terre fait ou non partie des propriétés de Pujol. En 1786, Michel de Pagès de Copons meurt en laissant trois enfants, encore pupilles au moment où éclate la Révolution. Leurs biens, dont la grange de Pujols, leur sont alors confisqués. ■

Fin de la seconde partie

(6) A.D.P.O, 3 E 15/87

(7) A.D.P.O, 3 E 15/87

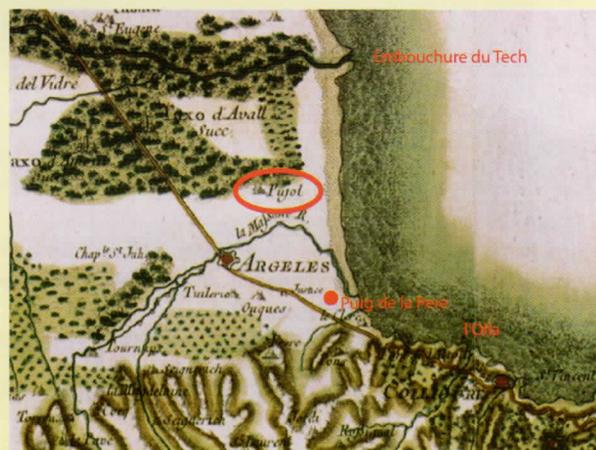
(8) Du catalan *colomina* ou *coromina*, qui selon Lluís Basseda, vient du latin *condomina* ; il s'agit d'une parcelle de grandes dimensions appartenant à plusieurs tenanciers ou soumise à deux seigneurs.

(9) Une *ayminata* ou *eyminata* est une mesure de superficie correspondant à une surface ensemencée avec une *eymina* de grain ; variable d'une région à une autre, elle est estimée à 5927 m² en Roussillon.

LE SECLAIRE CONFLIT SUR LA DÎME DU POISSON

Nous avons vu dans la première partie de cet article que parmi les biens qui composent le patrimoine de la grange de Pujols, détaillés dans l'acte de vente (1546) des Cisterciens de Fonfroite à Antoni d'Oms, sont inclus les droits de pêche que le monastère perçoit « *tam in platgia maris dicta de Pujols ibidem prope dictum locum de Argilerys... in aliquo loco et parte ibidem solitis et consuetis et que ad nos et dictum monasterium pertinet et spectat [...]* »⁽¹³⁾. Cette désignation des lieux sur lesquels s'exerce la juridiction de Pujols n'est pas très précise : la plage dite Pujols, puis celle d'Argelès et enfin quelque lieu et partie appartenant au monastère où ce dernier à usage et coutume de percevoir les dîmes. Cette imprécision est l'origine de contestations de l'université et des pêcheurs de Collioure.

Déjà, en 1427, les fermiers de la grange de Pujols avaient saisi le tribunal au motif que des pêcheurs de Collioure avaient refusé de leur payer la dîme sur des thons qu'ils avaient pris dans « *les mars de la dita granja* »⁽¹⁴⁾, estimant avoir de bons arguments pour ne pas la devoir. Nous ne connaissons hélas pas les conclusions de ce procès et ignorons donc leurs « *bonnes raisons* ».



Carte de Cassini (XVIII^e s.) figurant les lieux de pêche de Pujols.

Nous n'avons pas non plus retrouvé de documents sur ce thème pour la période 1546 – 1662, pendant laquelle les Oms possèdent la grange. Il serait surprenant qu'elle soit exempte de conflit, comme le suggère la suite des événements.

En effet, deux siècles et demi plus tard, Jacint de Vilanova puis sa fille Galderica se heurtent au même refus des pêcheurs de Collioure de s'acquitter de la dîme du poisson. Cette dernière engage donc un procès devant la cour du Conseil Souverain du Roussillon contre l'université et des particuliers de Collioure. Le 26/10/1680, la cour présidée par De Sagarra, rend un arrêt qui lui est favorable arguant que « *la dita dona Galderica en dit nom de senyora possessora de la dita granja de Pujols deu ser mantinguda y conservada [...] en la possessio de exhigir dels dits particulars de la vila de Cotlliure que pescaran en los dits districtes del mar de la granja de Pujols, Argeles y la Olla lo delme del peix auran pescat en ells encarra que posen dit peix en terra* »⁽¹⁵⁾. Cet arrêt est intéressant car il apporte une précision

supplémentaire sur les zones maritimes où s'exerce la juridiction de Pujols : outre les eaux de Pujols et d'Argelès, s'y ajoute l'Olla, c'est-à-dire l'embouchure du Ravaner.



Criques entre le Racou et l'Olla.

Il ne mettra pas pour autant un terme définitif à la contestation. En 1701, Joseph de Pagès de Vilanova porte plainte devant la Cour du Conseil Souverain de Roussillon⁽¹⁶⁾ contre « Jean Germa, Jean François, Pierre Nomdedeu et André Estebe, paischeurs de poisson habitants de la ville de Collioure ». Les minutes du procès nous apprennent que, le 10/06/1701 à cinq heures du matin, les pêcheurs ci-dessus ainsi que Paul Cristine lui aussi de Collioure, habitant à Argelès, ont débarqué sur la plage d'Argelès, maquereaux, saurels et autres sardines pour lesquels ils ont refusé de payer la dîme aux fermiers Pierre Antoine Busca et Michel Pacou. Si parmi les raisons évoquées par les pêcheurs au cours de leurs interrogatoires est mis en avant un désaccord sur le montant de la dîme, d'autres portent sur une contestation des zones de pêche.

C'est le cas de Jean Germa. Prétendant qu'il était « fort nouveau au métier et qu'il ne savait pas s'il devait payer la dixme », il décida de s'en informer auprès des Consuls de Collioure qui lui « répondirent qu'il était obligé de payer la dite dixme du poisson qu'il peschait depuis le puig de la Pere jusques à la rivière du Tec [...] ». Il se dit prêt à s'en acquitter auprès des fermiers « tant qu'il peschera depuis le puig de la Pere jusques à la dite rivière du Tec et à l'endroit nommé la Olla, et non au district du Terroir de St Laurens appartenant au couvent de St Genis [où il a] sorti sa pesche, et les dits Bousca et Pacou lui demandèrent aussi la disme [qu'il] refusa de payer a cause qui n'était pas au Terroir appartenant au dit Sieur De Pagès ».

Un autre pêcheur, André Estebe, déclarant avoir « tiré sont art de la mer au-delà du Puig de la Pere, distant de plus de quatre cents toises⁽¹⁷⁾ lieu dit le Grau [...] ne voulut pas payer à cause qu'il n'était pas dans le district ou le dit Sr De Pagès est en droit de percevoir la dixme parce que l'endroit ou le déposant était au terroir appartient au Couvent de St Genis qui est terroir de St Laurens, auquel endroit luy répondant n'a jamais payé la dixme au dit Sr de Pagès [...] il aurait pris le dit poisson à la plage de St Denis et non à la plage d'Argelès n'y lieu dit la Olla ».

Ces deux déclarations, par les précisions topographiques qu'elles apportent, nous éclairent sur ce vieux litige.

La juridiction de Pujols s'exerce du *Puig de la Pere* jusqu'à l'embouchure du *Tec*, et au large de l'*Olla* (embouchure du Ravaner).

Le *Puig de la Pere* fait partie des limites de l'alleu de Saint-Laurent du Mont. Elles sont définies par Bernard Rieu⁽¹⁸⁾ dans son travail sur ce thème. Il y analyse un diplôme du roi Lothaire de 981 confirmant la donation au monastère de Saint Génis de cet alleu qui s'étend (côté mer) du « *puig appelé Pera et du cours d'eau appelé Bassa jusqu'à la mer ; et il s'étend par cette même serra de la mer jusqu'à la rivière Ravaner à l'endroit où elle entre dans la mer [...]* ». Il cite dans cette même étude un article de 1833 de M. Renard de Saint Malo⁽¹⁹⁾ précisant que l'alleu de Saint Laurent « *es desde la olla del Rabaner fins al puig de la Pera que es un petit altoral de camp inmediatamente en arribar als primer sprats de Argelès, venint de Coplliure* ».

Il ressort de ces différents propos que le *Puig de la Pere* est une petite éminence située à 700 mètres à l'ouest de l'embouchure (*grau*) de la *Massana*, émergeant à peine des prairies et sur lequel était autrefois dressée une pierre, amer alors remarquable pour les marins. Les recherches menées par Bernard Rieu pour retrouver cette pierre sont restées vaines ; quand au *puig* lui-même, il n'est aujourd'hui guère visible largement dépassé par la hauteur des immeubles voisins de Port-Argelès. De l'embouchure du *Tec* à celle de la *Massana*, voisine du *Puig de la Pere*, ainsi qu'à l'*Olla* du *Ravaner*, la juridiction de Pujols n'est pas contestée par l'université et les pêcheurs de Collioure. Il en va tout autrement pour la portion de côte au sud du *Puig de la Pere*, entre le *grau* de la *Massana* et le *Ravaner*, pour laquelle les colliourencs reconnaissent la juridiction des moines de Saint Génis à travers leur alleu de Saint-Laurent du Mont. Ces derniers ne l'exerçant plus depuis longtemps, la dîme est perçue par Collioure à un taux inférieur à celui de Pujols.

Ajoutons que ces limites définies sur terre sont difficiles à projeter en mer avec la même rigueur, aussi n'est-il pas évident de déterminer si tel ou tel bateau a effectué ses prises dans une zone ou dans l'autre.

C'est toute cette complexité qui est à l'origine de ce séculaire conflit qui se poursuivra dans le courant du XVIII^e siècle : une première fois en 1732, quand des pêcheurs colliourencs refusèrent de payer la dîme au seigneur de Pujols « *pour avoir pêché du poisson au lieu dit Olla*⁽²⁰⁾ », et à nouveau en 1763 concernant des thons pris à la *Colla* au *Racou*⁽²¹⁾.

(13) A.D.P.-O., 3 E1/2783

(14) A.D.P.-O., B 234

(15) A.D.P.-O., 2 B 861

(16) A.D.P.-O., 2 B 1395

(17) Environ 700 mètres. La toise est une unité de mesure correspondant à 6 pieds, soit environ 1,8 mètres.

(18) Bernard Rieu, « *Saint-Laurent du Mont, un alleu bénédictin sur le territoire d'Argelès* », Editions Massana N°52, Argelès-sur-Mer, 1991

(19) Renard de Saint Malo, « *Saint Pierre d'Argelès, village et St Laurent du Mont ou de l'alleu* », dans le Publicateur, 1833

(20) Pierre Besson, « *Collioure sous Louis XV* » dans Massana n°46, 1^{er} semestre 1987

(21) idem